

**AR Prefecture**

083-248300410-20220519-22\_05\_19\_3-DE  
Reçu le 25/05/2022  
Publié le 25/05/2022

DÉPARTEMENT DU VAR

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DU GAPEAU****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU****Conseil Communautaire  
de la Vallée du Gapeau**

Séance du 19 mai 2021

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai  
à 9h30, le Conseil Communautaire  
régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 12 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

**Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF****22-05-19/3****Conseillers à voix délibérative :**

M. PALMIERI  
M. AYCARD  
M. FABRE  
M. GERARDIN  
M. VITRANT  
Mme DRELON  
M. JAULT  
M. CALONGE  
Mme RAVINAL  
M. COIQAULT  
Mme SMADJA  
Mme FOUCOU  
M. LAURERI  
Mme DELGADO  
M. BOUBEKER  
M. DUPONT  
Mme BELTRA  
Mme VINCENTS  
M. BERTI  
Mme GAMBA  
Mme EXCOFFON-JOLLY  
M. CASTEL

Présents : M. GARRON- Président  
Maire de La Farlède – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Belgentier – 2<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Toucas – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Ville – 4<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseiller communautaire – commune de Belgentier  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme FOUASSE à M. GERARDIN  
Mme MARTINEZ à M. JAULT  
M. MATTEODO à M. FABRE  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 mars 2022 adoptant le budget annexe assainissement collectif primitif 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comportant des ouvertures et mouvements de crédits,

**AR Prefecture**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERE ET DECIDE :**

083-248300410-20220319-22\_05\_19\_3-DE  
Reçu le 25/05/2022  
Publié le 25/05/2022  
absention(s) : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux ajustements budgétaires constituant la Décision Modificative n°1 du Budget annexe assainissement collectif primitif 2022 et détaillés dans le document budgétaire joint en annexe,

- **DIT QUE** ces mouvements et ajustements de crédits sont répartis comme suit :

Exploitation : 12 000 € en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le ....  
et de sa publication le ....

**25 MAI 2022**

Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Sollès-Pont



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*